

## PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Sous-préfecture de Fontainebleau  
Pôle départemental décorations  
Médailles du travail  
[sp-fontainebleau-medailles@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:sp-fontainebleau-medailles@seine-et-marne.gouv.fr)

Fontainebleau, le 12 juillet 2019

### **A compter de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

### **uniquement pour les candidats demeurant en Seine-et-Marne**

**Vous pouvez désormais déposer vos demandes de médaille d'honneur du **travail**, agricole et médaille d'honneur régionale, départementale et communale **en ligne****

**avant le 15 octobre pour la promotion du 1er janvier**

**avant le 1<sup>er</sup> mai pour la promotion du 14 juillet**

### **Comment déposer une demande de médaille d'honneur du travail en ligne ?**

#### **1) Prérequis informatique**

Pour la saisie des dossiers depuis internet, les navigateurs supportés sont :

Navigateur	Version minimum
Chrome	50
Firefox	50
Internet Explorer	10
Safari	10

#### **2) Lien de la médaille demandée**

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur est accessible depuis le portail [Démarches Simplifiées](#).

Pour déposer une demande en ligne, utiliser **les liens ci-dessous**, selon la médaille souhaitée.

#### **[Pour la médaille d'honneur du travail](#)**

**<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail>**

**L'employeur ou le candidat** dépose la demande.

La médaille d'honneur du travail est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée ou assimilée.

#### **Pièces à fournir en pièce jointe de la demande en ligne**

- attestation de l'employeur reprenant l'ensemble de la carrière du candidat datée et signée **ou** le tableau de calcul intégré daté **et** co-signé par le salarié **et** l'employeur
- copie de la pièce d'identité (+ le livret de famille si le nom d'épouse ne figure pas)
- copie du certificat militaire s'il y a lieu (durée légale retenue 10 ou 12 mois) si la période n'est pas indiquée dans l'attestation ou le tableau

*NB : Les diplômes sont adressés uniquement aux mairies et non aux employeurs ou aux candidats*

**Pour la médaille d'honneur agricole**

**<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhagricole>**

**L'employeur ou le candidat** dépose la demande.

La médaille d'honneur agricole est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée du secteur agricole et des industries qui s'y rattachent et tirant de cette activité l'essentiel de ses ressources.

**Pièces à fournir en pièce jointe de la demande en ligne**

- attestation de l'employeur reprenant l'ensemble de la carrière du candidat **ou** le tableau de calcul intégré daté **et** co-signé par le salarié **et** l'employeur
- copie de la pièce d'identité (+ le livret de famille si le nom d'épouse ne figure pas)
- copie du certificat militaire s'il y a lieu (durée légale retenue 10 ou 12 mois) si la période n'est pas indiquée dans l'attestation ou le tableau

*NB : Les diplômés sont adressés uniquement aux employeurs et non aux candidats*

**Pour la médaille régionale, départementale et communale**

**<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>**

**L'employeur** dépose la demande.

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'HLM et les caisses de crédit municipal **sans** carrière mixte (privé-public).

**Pièces à fournir en pièce jointe de la demande en ligne**

- attestation de l'employeur reprenant l'ensemble de la carrière du candidat
- copie de la pièce d'identité (+ le livret de famille si le nom d'épouse ne figure pas)
- avis motivé de l'autorité hiérarchique
- extrait n° 2 du casier judiciaire

*NB :*

*Il n'est pas possible de demander plusieurs échelons en même temps et un délai d'une année doit s'écouler entre deux échelons.*

*Les diplômés sont adressés uniquement aux employeurs*

**Un guide de la démarche est à votre disposition en haut de page du formulaire en ligne.**

**Rappel : les pièces justificatives de toute la durée des services pourront être demandées au candidat par le service instructeur.**

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

La sous-préfecture de Fontainebleau, qui est territorialement compétente pour l'ensemble du département de Seine-et-Marne depuis 2016, continue de gérer tous les dossiers adressés par courrier.

XXXXXX

**Pièces à fournir en cas de demande de médaille d'honneur  
du travail ou médaille d'honneur agricole - format papier**

- le cerfa dûment complété avec le ou les échelons souhaités et/ou déjà obtenus
- la copie de votre pièce d'identité (+ le livret de famille si le nom d'épouse ne figure pas)
- l'attestation de votre employeur actuel
- le ou les certificat(s) des employeurs précédents **ou** un relevé *détaillé* de retraite (les dernières pages *pas celles des trimestres*)
- copie du certificat militaire s'il y a lieu

*Merci d'indiquer aussi sur le dossier vos coordonnées téléphoniques et/ou de messagerie.*

Les dates limites de dépôt des dossiers restent les mêmes :

- avant le 1<sup>er</sup> mai pour la promotion du 14 juillet
- avant le 15 octobre pour la promotion du 1<sup>er</sup> janvier

**Pièces à fournir en cas de demande de médaille d'honneur régionale, départementale  
et communale**

Pas de changement de procédure. Merci de nous contacter par messagerie si vous n'avez plus la procédure.

XXXXXX

Si vous souhaitez adresser un dossier en version électronique, merci de ne pas l'adresser sur notre messagerie, mais uniquement sur le site [Démarches Simplifiées](#) ou sur le site SVE Maarch (accès via le site internet de la préfecture).

Attention : Si vous avez déposé un dossier sur ces sites, **ne pas doubler** l'envoi par une version papier.

XXXXXX

Le service reste à votre disposition, **uniquement par messagerie**, pour tous renseignements complémentaires :

sp-fontainebleau-medailles@seine-et-marne.gouv.fr

### 3) Connexion au portail *Démarches Simplifiées*.

Après avoir cliqué sur le lien de la médaille d'honneur qui vous concerne, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».

L'écran d'accueil se compose de 2 parties :

**La partie gauche**  
rappelle le nom de la médaille  
et résume les conditions d'attribution

**La partie droite**  
permet la connexion

demarches-simplifiées.fr

Vous devez vous connecter ou vous inscrire pour continuer.

Fermer

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Médaille d'honneur du travail  
employeur/salarié

La médaille d'honneur du travail est destinée à récompenser :

- l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée ou assimilée ;
- la qualité exceptionnelle des initiatives prises par les personnes salariées ou assimilées dans l'exercice de leur profession ou de leurs efforts pour acquérir une meilleure qualification.

La médaille d'honneur du travail comprend quatre échelons :

- la médaille d'argent, qui est accordée après 20 années de services ;
- la médaille de vermeil, qui est accordée après 30 années de services ;
- la médaille d'or, qui est accordée après 35 années de services ;
- la grande médaille d'or, qui est accordée après 40 années de services.

L'ancienneté s'apprécie à la date de la promotion.

La médaille d'honneur du travail peut être décernée :

- aux salariés, qu'ils soient ou non de nationalité française,

Nouveau sur démarches-simplifiées.fr ? (1) [Créer un compte](#)

**Connectez-vous** (2)

Email

Mot de passe

8 caractères minimum

[Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

[Se connecter](#)

ou

[S'identifier avec FranceConnect](#) (3)

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

**POUR LA PREMIERE CONNEXION,**

**Vous devez utiliser**

- soit créer un compte démarches simplifiées (1)

- soit FranceConnect (3)

**Pour les connexions suivantes, vous pourrez utiliser :**

- soit vos identifiants si vous avez créé un compte sur démarches simplifiées (2) ;

- soit FranceConnect (3)

#### 4) Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est **le numéro de SIRET de l'employeur qui authentifie le dépôt du dossier.**

Après la connexion au portail démarches simplifiées, un nouvel écran vous permet :

À gauche,

de vérifier à nouveau la médaille sollicitée et de connaître les conditions d'attributions

*Pour lire la totalité du texte, utiliser l'ascenseur de l'écran*

The screenshot shows the 'demarches-simplifiees.fr' website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo, the URL 'demarches-simplifiees.fr', and the word 'Dossiers'. A search bar contains 'Numéro de dossier' and a magnifying glass icon. A green bar below the navigation indicates 'Connecté.'. The main content area is split into two columns. The left column features the French national emblem and the text 'Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE'. Below this is the heading 'Médaille d'honneur' followed by a paragraph explaining the award and a list of four levels: silver (20 years), vermeil (30 years), gold (35 years), and grand gold (40 years). The right column is titled 'Identifier votre établissement' and contains a text box for 'Numéro SIRET à 14 chiffres' and a blue 'Valider' button. A red rounded rectangle highlights the SIRET input field and the 'Valider' button.

A droite,

De saisir le numéro de SIRET de l'employeur puis De valider

#### 4) Vérification des informations et autorisation

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. **Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche.**

demarches-simplifiees.fr    Dossiers    Numéro de dossier

## Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.  
Ces informations seront jointes à votre dossier.

### MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Siret : 11001401600015
- Forme juridique : Ministère
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Date de création : 01/03/1983
- Effectif organisation : 500 à 999 salariés
- Code effectif : 41
- Numéro TVA intracommunautaire : FR45110014016
- Adresse : MINISTERE DE L INTERIEUR PARIS 8 PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 FRANCE
- Capital social :

Utiliser un autre numéro SIRET    Continuer avec ces informations

Pour changer de numéro de Siret

Pour accéder au formulaire en ligne, cliquer sur « Continuer avec ces informations »